

la chambre déclare que le dit Morel est noble, est issu d'extraction noble, et comme tel lui a permis et à ses descendants en mariage légitime de prendre la qualité d'Écuier et l'a muni aux droits d'avoir armes et écusson appartenant à sa qualité, et à jouir de tous les droits, franchises, prééminences et privilèges attribués aux nobles de cette province. Nous relevons encore dans les registres que Olivier Morel de la Durantaye est né le 17 février 1640 de Thomas Morel de la Durantaye et d'Alliette Houssay à Notre-Dame du Gaure, évêché de Nantes. Vers 1662, c'est-à-dire avant que d'avoir atteint l'âge de 22 ans, Olivier Morel de la Durantaye obtint le grade d'enseigne dans les troupes royales. Il fit d'abord partie du régiment de Chambellé, mais après la guerre de Hongrie contre les Turcs, qui se termina par le traité de septembre 1664, les régiments français envoyés au secours de l'Autriche rentrèrent dans leur pays et furent licenciés; l'un d'eux placé sous la protection du prince de Carignan reçut l'ordre de se reconstituer en recrutant parmi les officiers et soldats des troupes congédiées du service. Ce régiment débarqua à Québec de juin à août 1665. Il fut échelonné par petites divisions à Trois-Rivières, à Sorel, Chambly et vers le lac Champlain, pour se préparer à la campagne contre les Iroquois dans les environs d'Albany, laquelle eut lieu durant les mois de février et mars 1666. De la Durantaye était alors âgé de 25 ans et servait dans ce régiment à titre de capitaine.

En 1667 Pierre de Saint-Paul sieur de la Mothe et de la Durantaye, à la tête d'une armée française, firent une expédition victorieuse contre les Iroquois. Une paix stable de 16 ans s'en suivit. De la Durantaye passa en France pour revenir en 1670 avec de nouvelles troupes et se fixa au pays. Le 14 septembre de la même année, il se mariait à Québec avec Françoise Duquet, veuve du chirurgien Jean Madry.

En 1672 il y eut une grande distribution de seigneuries boisées. Il reçut 70560 arpents sous le titre de seigneurie De la Durantaye dite aussi de Bellechasse. Le 15 juillet 1674, il reçut la patente de la seigneurie de Kamouraska dans laquelle est mentionnée la pêche sédentaire qu'il avait établie avec